



Pourquoi souscrire l'assurance maladie grave ?

Est-ce que vous et les membres
de votre famille êtes préparés
financièrement à survivre à
une maladie grave ?

BMO  ^{MD} **Assurance**

Ici, pour vous.^{MC}

Bien des gens
connaissent
une personne
atteinte d'une
maladie grave.

Vous connaissez probablement des collègues, des parents ou des amis d'enfance qui ont subi un traitement de chimiothérapie ou de radiothérapie pour un cancer ou qui ont subi une intervention chirurgicale au cœur. Ils ont survécu à une maladie grave et ont probablement recommencé à travailler, à voyager et à profiter de la vie. Mais leur vie, y compris celle des membres de leur famille et de leurs associés, a souvent été profondément touchée.

L'assurance maladie grave prévoit le versement d'une prestation unique en espèces lorsque vous survivez 30 jours à un diagnostic de maladie grave.

En quoi consiste l'assurance maladie grave ?

L'assurance maladie grave est une forme de protection qui prévoit le versement immédiat d'une somme en espèces dès que vous recevez un diagnostic de trouble médical couvert comme un cancer, un accident vasculaire cérébral ou une crise cardiaque qui met votre vie en danger. Contrairement à d'autres types d'assurance qui prévoient le remplacement du revenu si vous souffrez d'une maladie grave, l'assurance contre la maladie grave prévoit le versement d'une somme forfaitaire en espèces que vous pouvez utiliser comme bon vous semble, et souvent sans aucune restriction ou réduction des prestations.

Contracter une maladie grave entraîne souvent des conséquences financières immédiates :

Absence du travail

Si vous avez une police d'assurance invalidité, vous toucherez une partie de vos revenus tous les mois jusqu'à ce que vous puissiez retourner au travail. Grâce à l'assurance invalidité, vous pourriez couvrir vos frais courants. Par contre, contracter une maladie grave risque d'affecter considérablement votre vie. Le fait de ne toucher qu'une partie de vos revenus ne vous permettra peut-être pas de subvenir à vos besoins. L'assurance maladie grave peut aider à couvrir ces dépenses.

Frais liés aux soins à domicile pendant une période de maladie et de rétablissement

Votre conjoint devra peut-être s'absenter du travail pour s'occuper de vous, ou vous devrez probablement engager des frais pour obtenir des soins à domicile. Des séjours plus brefs à l'hôpital feront en sorte que vous devrez peut-être obtenir des soins infirmiers privés à domicile pour accélérer votre rétablissement. L'assurance maladie grave peut aider à couvrir ces frais.

Les frais liés aux traitements ou aux autres soins médicaux obtenus à l'extérieur du Canada ne sont pas couverts intégralement par les régimes provinciaux d'assurance maladie

Pouvons-nous être certains que le régime de soins de santé sera toujours en mesure d'offrir le même niveau de traitements et de soins qu'auparavant malgré le vieillissement de la population et des découvertes médicales qui prolongent la vie des gens? L'assurance maladie grave vous permettra de défrayer les coûts des traitements obtenus à l'extérieur du Canada ou des traitements expérimentaux qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance maladie.

Éducation des enfants

Serez-vous en mesure de continuer à défrayer les coûts de l'éducation de vos enfants? Une maladie grave qui change votre vie pourrait affecter votre capacité à épargner pour l'éducation de vos enfants. L'assurance maladie grave pourrait aider à financer les études de vos enfants.

Retraite anticipée

Si, en raison d'une maladie grave, vous devez prendre une retraite anticipée, changer de carrière ou réduire le nombre d'heures passées à travailler, vos régimes enregistrés d'épargne-retraite ne suffiront peut-être pas à subvenir à vos besoins. Les prestations d'assurance maladie grave pourront servir à souscrire une rente pour rehausser votre revenu de retraite.

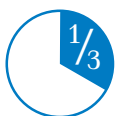
Et si cela n'arrivait pas qu'aux autres ?

Les victimes de crises cardiaques y survivent dans une proportion de **80 %**¹

- Tous les ans au Canada, environ 70 000 personnes sont frappées d'une crise cardiaque (une crise cardiaque à toutes les 7 minutes).
- Les personnes hospitalisées pour une crise cardiaque survivent dans une proportion de 90 %¹.
- Six millions de Canadiens ont déclaré avoir reçu d'un professionnel de la santé un diagnostic de maladie du cœur¹.
- Dans une proportion de 90 %, les Canadiens âgés de plus de 20 ans présentent au moins un facteur de risque de maladie du cœur; 40 % présentent trois facteurs de risque ou plus^{1*}.

Au Canada, 196 900 nouveaux cas de cancer en 2015²

- Au cours de leur vie, 42 % des Canadiennes et 45 % des Canadiens seront atteints d'un cancer².
- Une femme sur 9 sera atteinte du cancer du sein, mais seule une sur 30 en décèdera².
- Un homme sur 8 sera atteint du cancer de la prostate, mais seul un sur 27 en décèdera².
- Le taux de survie sur 5 ans après un diagnostic de cancer est de 63 %².



Un tiers des victimes d'accidents vasculaires cérébraux sont âgées de moins de 65 ans¹

- Tous les ans au Canada, plus de 50 000 personnes souffrent d'un accident vasculaire cérébral (un accident vasculaire cérébral toutes les 10 minutes)¹.
- Dans une proportion de 80 %, les victimes d'un premier accident vasculaire cérébral survivront¹.
- Il y a 315 000 Canadiens qui vivent avec les séquelles d'un accident vasculaire cérébral¹.

- La population canadienne affiche l'une des plus hautes incidences de sclérose en plaques au monde³.
- Les femmes sont plus susceptibles de contracter la sclérose en plaques que les hommes³.
- Cette maladie apparaît généralement chez des personnes âgées de 20 à 40 ans, période de la vie marquée par les études, la carrière et l'établissement d'une famille³.
- Chaque jour au Canada, 3 personnes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques³.

On estime à
100 000
le nombre de
Canadiens qui
souffrent de
sclérose en
plaques³

Les cas de la maladie d'Alzheimer sont à la hausse⁴



- Presque deux tiers de tous les types de démence sont attribuables à la maladie d'Alzheimer⁴.
- Au Canada, 1 personne sur 20 âgées de plus de 65 ans et 1 personne sur 4 âgées de plus de 85 ans souffrent de la maladie d'Alzheimer⁴.

- Au Canada, 747 000 personnes âgées de plus de 65 ans souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une forme de démence associée à celle-ci⁴.
- Ce nombre devrait doubler d'ici 2031 et être supérieur à 1 400 000⁴.

La perte d'autonomie peut s'avérer coûteuse⁵

- Le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus est la tranche de population qui affiche la plus forte croissance au Canada⁵.
- Environ 80 % des soins prodigués à des personnes âgées sont dispensés par des membres de la famille et des amis⁵.
- La disponibilité et l'abordabilité des maisons de soins de longue durée sont le principal facteur déterminant de l'endroit où les gens vivent⁵.

¹ Bulletin de santé 2014 de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC et statistiques tirées de www.fmcoeur.qc.ca en date du 28 août 2015.

² Statistiques canadiennes sur le cancer, Société canadienne du cancer et Statistique Canada (2015).

³ Société canadienne de la sclérose en plaques (2015)

⁴ Société Alzheimer du Canada (2006)

⁵ Institut canadien d'information sur la santé : Regard sur les personnes âgées et le vieillissement (2011).

* Les facteurs de risque comprennent le tabagisme, la consommation d'alcool, l'inactivité physique, l'obésité, une tension artérielle élevée, un taux de cholestérol élevé et le diabète.

Âge admissible

Les personnes âgées de 18 à 65 ans sont admissibles à l'assurance maladie grave.

Prestation offerte

La prestation d'assurance maladie grave varie de 25 000 \$ à 2 000 000 \$.

Qui reçoit la prestation ?

Dans la plupart des cas, la prestation d'assurance maladie grave est versée directement à la personne assurée en vertu de la police et cette personne est libre d'utiliser la prestation à sa guise. La prestation est versée consécutivement au diagnostic d'une maladie spécifique posé par un médecin ou un spécialiste canadien certifié. Le versement de la prestation n'est pas fonction de votre incapacité à travailler.

Durée de l'assurance

La majorité des polices offrent une protection jusqu'à l'âge de 75 ans. BMO Assurance offre également des polices qui prévoient une protection jusqu'à l'âge de 100 ans !

À quel moment la prestation est-elle versée ?

La plupart du temps, la prestation d'assurance maladie grave est versée après que vous recevez le diagnostic d'une maladie grave couverte et que vous traversez la période de survie, habituellement 30 jours.

Garantie unique de prestation du vivant offerte par BMO Assurance

Pour certaines polices d'assurance maladie grave, BMO Assurance offre également une garantie unique de remboursement des primes à la résiliation. Cette garantie vous donne le choix de réduire votre capital assuré contre une maladie grave et de toucher le remboursement des primes que vous avez payées pour le montant de protection résiliée contre une maladie grave.

Troubles médicaux couverts par les polices d'assurance maladie grave de BMO Assurance.

25 troubles médicaux⁶ couverts par les polices d'assurance maladie grave de BMO Assurance :

- Accident vasculaire cérébral
- Anémie aplasique
- Brûlures graves
- Cancer (mettant la vie en danger)
- Cécité
- Chirurgie de l'aorte
- Coma
- Crise cardiaque
- Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- Infection au VIH dans le cadre de l'occupation
- Insuffisance d'un organe vital sur liste d'attente
- Insuffisance rénale
- Maladie de Parkinson et certaines manifestations atypiques de la maladie de Parkinson
- Maladie du motoneurone
- Méningite bactérienne
- Paralysie
- Perte d'autonomie
- Perte de la parole
- Perte de membres
- Pontage de l'artère coronarienne
- Prestation de dépistage précoce
- Remplacement ou réparation de valvules du cœur
- Sclérose en plaques
- Surdité
- Transplantation d'un organe vital
- Tumeur bénigne au cerveau

Plus, une « Prestation de dépistage précoce » qui prévoit le versement anticipé d'une somme correspondant à 15 % de la prestation d'assurance maladie grave et pouvant atteindre jusqu'à 50 000 \$ dans les cas suivants :

- Angioplastie coronaire
- Cancer du sein au stade précoce
- Cancer de la prostate au stade précoce
- Cancer de la peau au stade précoce
- Cancer du sang au stade précoce
- Cancer de l'intestin au stade précoce
- Cancer de la thyroïde au stade précoce

⁶ Pour connaître les définitions complètes, consulter le contrat d'assurance.

Services d'assistance

Le programme **Ressources santé** de BMO Assurance^{MC}

Des services d'assistance innovateurs et complets¹ conçus exclusivement pour les titulaires de police admissibles de BMO Assurance (participants). Le programme **Ressources santé de BMO Assurance** est inclus sans frais supplémentaires avec votre police Prestation du vivant. Ce programme donne droit à des services et à des renseignements d'ordre médical, ainsi qu'à des services d'assistance personnelle.

Renseignements médicaux et services d'assistance médicale Cette composante du programme **Ressources santé de BMO Assurance** donne à vos clients un accès illimité au savoir et aux services médicaux de Best Doctors^{MD†}, un chef de file mondial du domaine des conseils médicaux et du soutien. Ces services comprennent ce qui suit :

- **InterConsultation^{MC}**

Best Doctors effectuera une analyse approfondie des dossiers médicaux et fera refaire les analyses pathologiques afin d'établir ou de confirmer un diagnostic et un plan de traitement. Un spécialiste de Best Doctors fera part de ses recommandations dans un rapport médical détaillé, que votre client pourra communiquer à son médecin.

- **LeBonSpécialiste^{MC}**

Le Réseau Best Doctors effectuera une recherche personnalisée en fonction de vos antécédents médicaux personnels et de votre situation géographique et recommandera d'excellents médecins canadiens dont le domaine de spécialité est votre état pathologique². Ils communiqueront également avec les spécialistes pour avoir la certitude que ces derniers acceptent de nouveaux patients.

- **SoinsHorsCanada^{MC}**

Si votre client a besoin de traitement à l'extérieur du Canada, un représentant du Réseau Best Doctors recherchera, dans sa base de données mondiale qui compte plus de 53 000 spécialistes nommés par leurs pairs, les experts les mieux qualifiés pour répondre à ses besoins².

- **Services médicaux 360^{oMD}**

Best Doctors aidera vos clients à naviguer dans le système de santé canadien en leur fournissant de l'information et des ressources médicales, un soutien individuel et un encadrement personnalisé pour un large éventail de problèmes de santé – pas uniquement les maladies graves. Un simple appel permet à vos clients d'établir le contact avec un représentant de Best Doctors, qui peut leur donner l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées en matière de santé.



Vos clients et les membres de leur famille immédiate, y compris leur conjoint et leurs enfants, ont accès à ces services en tout temps. De plus, une fois tous les trois ans, les membres de leur famille élargie, y compris leurs parents, frères et sœurs, ainsi que les parents, les frères et les sœurs de leur conjoint, pourront accéder GRATUITEMENT³ à ces services, sans pour autant vous priver de l'accès que vous avez.

Services d'assistance personnelle

Grâce à cette partie du programme **Ressources santé de BMO Assurance**, vos clients peuvent se prévaloir des services d'assistance personnelle de Morneau Shepell, l'un des chefs de file des programmes de ce genre au Canada. Vos clients ont notamment accès à :

- **Coaching santé** – une aide adaptée à votre état de santé et aux risques s'y rattachant. Des infirmières, dont certaines sont spécialisées en santé du travail, répondent à vos questions sur la santé et vous aident à créer des plans de réduction des risques ou des plans d'action pour atteindre vos objectifs en matière de santé.
- **Conseiller en soins aux personnes à charge** – vos clients ont accès à des conseils personnalisés qui les aideront à trouver les soins dont leurs enfants ont besoin. Ils pourront notamment être mis en rapport avec des ressources et obtenir des recommandations pour une foule de besoins, des soins prénataux et du soutien aux parents, jusqu'au tutorat et à l'aide pour les enfants aux besoins particuliers.

- **Conseils nutritionnels** – des diététistes professionnelles vous offrent des conseils adaptés à vos besoins alimentaires particuliers et vous aident à composer avec une maladie grave ou chronique. Le service donne également accès à de l'information sur la prévention des maladies par une saine alimentation.
- **Programme d'abandon du tabac** – du soutien en ligne dans le cadre d'un programme d'abandon du tabac de même que des conseils professionnels aux clients chez qui l'on a diagnostiqué une maladie couverte.
- **Services d'orientation pour les soins aux personnes confinées à domicile** – un conseiller vous explique les possibilités qui s'offrent à vous et vous aide à choisir celles qui vous conviennent.
- **Services de consultation psychologique** – services d'aide et d'accompagnement pour mieux composer avec les conséquences émotionnelles d'une maladie grave ou d'un décès.

Ces services de consultation psychologique offerts par Morneau Shepell sont accessibles en tout temps, dans 140 langues différentes, par téléphone et en ligne. Il s'agit d'un réseau de psychologues, de travailleurs sociaux en clinique et de spécialistes en pédagogie avancée qui travaillent en équipe, sans que votre famille ou vous-même ayez à débours des frais supplémentaires³, pour vous aider, vous et les personnes qui vous sont chères, à mieux traverser une période de maladie et de deuil.

- **Bibliothèque en ligne sur la santé et le mieux-être** – des articles, des liens et des outils qui vous aiguillent vers des sites Web utiles et des services sociocommunautaires.

^{MO} Best Doctors, InterConsultation, LeBonSpécialiste, SoinsHorsCanada et Services médicaux 360°, ainsi que le logo de croix étoilée, sont des marques de commerce ou des marques déposées de Best Doctors, Inc., utilisées sous licence.

¹ BMO Assurance se réserve le droit de changer de fournisseur de services, de modifier la nature des services ou d'interrompre l'accès à ces services en tout temps sans préavis, sauf indication contraire.

² Les frais liés aux soins médicaux, aux déplacements et à l'hébergement à l'égard de ces services sont à la charge du membre.

³ BMO Assurance n'offre les services que sur la base d'une recommandation et n'exige aucun frais pour les services fournis. Morneau Shepell et Best Doctors n'exigeront aucun frais pour les services qu'ils fournissent. Vous pourriez toutefois devoir engager des frais supplémentaires pour des services ou fournisseurs qui vous sont recommandés par Morneau Shepell ou par Best Doctors. Vous êtes libre d'engager ou non ces frais supplémentaires. Par conséquent, leur paiement n'est pas la responsabilité de BMO Assurance.

Vous pouvez toujours compter sur le remboursement de vos primes si vous n'avez jamais présenté de demande de règlement!*

Les polices Prestation du vivant de BMO Assurance offrent des options de remboursement des primes qui prévoient le remboursement de toutes les primes versées si vous résiliez la police ou décédez.

Avenant de remboursement des primes au décès¹ (offert avec toutes les polices Prestation du vivant)

Cet avenant, que vous achetez, entre en vigueur dès que la première prime est versée et prévoit le remboursement intégral de toutes les primes admissibles³ si vous décédez sans avoir présenté une demande de versement de prestation d'assurance maladie grave.

Avenant de remboursement des primes à la résiliation² (offert avec les polices Prestation du vivant à 75 ans ou à 100 ans)

Cet avenant, que vous achetez, prévoit le remboursement intégral d'un pourcentage pouvant atteindre 100 % de toutes les primes admissibles de toutes les primes admissibles³ si vous choisissez de résilier la police pour quelque raison que ce soit après que votre police a été en vigueur pendant une durée précise. Diverses options sont offertes selon la police Prestation du vivant choisie.

¹ Offert sur toutes les polices. Pour en savoir plus, se reporter au libellé de la police.

³ Pour en savoir plus, se reporter au libellé de la police.

⁴ Offerte sur les polices Prestation du vivant à 75 ans et à 100 ans. Pour en savoir plus, se reporter au libellé de la police.

*Si vous achetez un avenant prévoyant le remboursement des primes à la résiliation, au décès ou à l'échéance. Assujéti à toute désignation de bénéficiaire ou directives de paiement, s'il y a lieu.

Notre engagement envers vous

BMO Société d'assurance-vie, une entité de BMO Groupe financier, est heureuse de pouvoir vous aider à combler vos besoins financiers. Nous nous engageons à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez. Il est important que vous sachiez quels sont les renseignements que nous recueillerons, comment nous les utiliserons et qui pourrait en prendre connaissance.



Pour connaître notre politique à cet égard, veuillez consulter la rubrique Confidentialité sur bmoassurance.com.



BMO Société d'assurance-vie

60, rue Yonge, Toronto (Ontario), M5E 1H5



1-877-742-5244



bmoassurance.com

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de BMO Assurance ou de nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous, au 1-877-742-5244.

BMO  ^{MD} **Assurance**

Ici, pour vous.^{MC}

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des détails sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

BMO Société d'assurance-vie

^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

221F (2016/10/01) 16-1916h